

LA RECHERCHE D'AIDE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Par Adélaïde Tanguy

Cette fiche synthèse présente les résultats d'une recension des écrits sur la recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale. Après un aperçu du processus et des stratégies de recherche d'aide déployées par les femmes, les facteurs qui influencent cette recherche d'aide sont abordés.

Qu'est-ce que...

... la recherche d'aide ?

D'après les auteurs consultés, la recherche d'aide désigne une décision visant à trouver une aide particulière d'une source professionnelle (Neighbors, 1985) ; la première étape dans le processus de soutien social, par lequel un individu décide de faire part de son problème et demande un soutien affectif ou instrumental (Shirom et Shperling, 1996) ; ou une demande de soutien informel ou formel dans le but d'obtenir de l'assistance, pour résoudre un problème personnel (Simmons, Farrar, Frazer et Thompson, 2011). Simmons et coll. (2011) précisent cependant que le recours à une source informelle de soutien doit mener à une forme quelconque d'action visant à résoudre la situation pour être considéré comme de la recherche d'aide. D'ailleurs, plusieurs auteurs affirment que le réseau social est surtout un premier pas vers les ressources formelles et le réseau professionnel d'aide aux victimes (Beaulaurier, Seff, Newman et Dunlop, 2007; Bourque, Jaccoud et Gabriel, 2009; Goodman, Dutton, Vankos et Weinfurt, 2005; Lucea, Stockman, Mana-Ay, Bertrand, Callwood, Coverston, Campbell et Campbell, 2013; Prozman, Lo Fo Wong, et Lagro-Janssen, 2014; Rinfret-Raynor, Cantin et Fortin, 1997; Swan et Sullivan, 2009).

À la lumière de ces différentes définitions, nous retenons que la recherche d'aide est : *une décision de dévoiler son*

*problème à des ressources formelles, afin d'obtenir de l'aide pour résoudre ledit problème*¹.

Burke, Denison, Gielen, McDonnell et O'Campo (2004) et Shannon, Logan, Cole, et Medley (2006) identifient deux éléments fondamentaux qui sous-tendent le processus décisionnel de la démarche de recours aux services des femmes victimes de violence conjugale, soit la prise de conscience qu'elles sont face à un problème nécessitant des services d'assistance, et la connaissance des services d'aide disponibles. Pour Randell, Bledsoe, Shroff et Pierce (2012), il est impératif que les victimes prennent conscience qu'elles vivent une situation de violence conjugale afin d'entamer le processus de recherche d'aide susceptible d'influencer significativement leurs capacités d'*empowerment* et opérer un véritable changement de vie.

... le processus de recherche d'aide

La recherche d'aide est conçue par plusieurs auteurs comme un processus ou une trajectoire complexe et active de prises de décision par rapport à un problème spécifique (Cornally et McCarthy, 2011). Ce processus est composé de plusieurs phases et interactions, qui induisent une évolution au fil du temps dans les actions et démarches entreprises par l'individu cherchant du soutien (Meyer, 2011). Le processus de recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale est généralement déclenché par une situation de crise, ou l'accumulation telle d'incidents que la femme victime ne supporte plus la violence.

¹ Notons que dans le cadre de ses travaux, Trajetvi a choisi de s'intéresser tout autant à la recherche d'aide auprès des réseaux informels qu'au recours aux services offrant une intervention plus formelle, répondant, dans les deux cas, à un appel à l'aide des femmes victimes de violence conjugale.

DePaulo (1982, cité dans Rinfret-Raynor *et coll.*, 1997 : 89) identifie cinq étapes d'une trajectoire type de recherche d'aide : 1) la reconnaissance du besoin d'aide ; 2) la décision de chercher de l'aide ou non ; 3) le choix d'une source d'aide appropriée ; 4) l'initiation et l'exécution de la demande d'aide ; et 5) la réaction de l'individu à l'aide reçue.

D'autres auteurs (notamment Bourque *et coll.*, 2009; Li-mandri, 1985, cité dans Rinfret-Raynor *et coll.*, 1997; Simmons *et coll.*, 2011) proposent des variations de ce modèle, démontrant par là même la difficulté de circonscrire le processus de la recherche d'aide, tant la réalité qu'il recouvre est complexe.

... les stratégies de recherche d'aide

Nombre d'auteurs ont démontré que les femmes en situation de violence conjugale mettent en place une multitude de stratégies de recherche d'aide pour se sortir de leur situation (Barrett et St. Pierre, 2011; Fugate, Landis, Rior-dan, Naureckas, et Engel, 2005; Kabile, 2012; Lutenbacher, Cohen et Mitzel, 2003; Macy, Nurius, Kernic et Holt, 2005; Meyer, 2011; Moe, 2007; Rinfret-Raynor *et coll.*, 1997; Vatnar et Bjørkly, 2009;) et que les stratégies de recherche d'aide en situation de violence conjugale varient en nombre et en diversité selon l'intensité, la nature et la fréquence du contrôle, de la violence et des agressions subis (Ansara et Hindin, 2010; Goodman *et coll.*, 2005; Shannon *et coll.*, 2006).

Au Québec, Bilodeau (1987), par l'analyse d'entrevues semi-dirigées menées auprès de vingt femmes victimes de violence conjugale ayant séjourné en maison d'hébergement distingue trois types de démarches dans le processus de recherche d'aide, soit : 1) une démarche de confiance et soutien affectif permettant à la femme de composer avec la violence du conjoint ; 2) la recherche d'une protection immédiate et la récupération ou l'accumulation d'informations et de références auprès des ressources ; 3) la prise en charge par la femme elle-même de sa situation de victime de violence. L'auteur constate que les deux premières démarches n'ont pas d'effet sur la violence si la femme victime n'entame pas de démarches concrètes pour rechercher de l'aide et mettre un terme définitif à la situation de violence. La troisième démarche peut se traduire par plusieurs stratégies. L'auteure en identifie cinq : 1) les démarches visant à rendre tolérable la relation conjugale violente ; 2) les démarches orientées vers le changement du conjoint ; 3) les démarches « d'auto-développement » orientées vers l'autonomie, l'affirmation de soi et le refus de la violence ; 4) les démarches de confrontation pour forcer la négociation avec le conjoint ; 5) la rupture. Seule cette dernière stratégie produit, selon Bilodeau (1987), la cessation de la violence, tout en reconnaissant que certaines femmes subissent tout de même de la violence au-delà de la séparation.

Les besoins des femmes conduisent leurs stratégies de recherche d'aide (Macy *et coll.*, 2005 ; Shannon *et coll.*, 2006). La diversité des besoins conjuguée au manque de coordination des ressources entre elles obligent les femmes à s'adresser à plusieurs organismes d'aide et à plusieurs reprises pour un même problème, de manière à obtenir l'assistance la plus complète qui soit (Peckover, 2003; Rinfret-Raynor *et coll.*, 1997; Vatnar et Bjørkly, 2009). En effet, les stratégies de recherche d'aide ne sont pas toutes fructueuses. De fait, bien des femmes doivent s'y prendre plusieurs fois avant de parvenir à quitter définitivement le conjoint violent (Moe, 2007).

Pour Simmons *et coll.* (2011), la qualité de l'expérience d'une victime avec une ressource serait déterminante dans sa décision de continuer ou non à rechercher et utiliser de l'aide. Le fait que les ressources ne parviennent pas à répondre rapidement et adéquatement aux besoins des victimes et à les aider à se sortir durablement de leur situation peut les décourager à poursuivre le processus, créer des frustrations et les pousser à retourner auprès du partenaire violent (Fugate *et coll.*, 2005; Grauwiler, 2008; Moe, 2007).

Les chercheurs rapportent aussi que le type de violence subie tend à déterminer la nature de l'aide recherchée (Lucea *et coll.*, 2013; Lutenbacher *et coll.*, 2003; Macy *et coll.*, 2005; Vatnar et Bjørkly, 2009;). Les victimes se tournent vers les services qui leur semblent les mieux adaptés à leurs besoins, que ce soit de leur propre initiative, ou sur conseil de leur entourage. Ainsi, les victimes d'agressions physiques et psychologiques se tourneraient vers des services de santé et recherchent une assistance essentiellement médicale (Lutenbacher *et coll.*, 2003; Meyer, 2011; Prozman *et coll.*, 2014; Vatnar et Bjørkly, 2009), les femmes qui présentent un certain nombre de traumatismes chercheraient majoritairement de l'aide auprès de services en santé mentale (Johnson et Zlotnick, 2007), alors que les victimes d'abus sexuels se tourneraient vers les services judiciaires en complément des services médicaux (Lucea *et coll.*, 2013), etc.

Globalement, des auteurs relèvent une sous-utilisation manifeste des services disponibles : les services spécialisés en violence familiale et conjugale seraient moins contactés par les femmes, alors que ce sont les plus à même d'offrir une aide réellement efficace (Hollenshead, Dai, Ragsdale, Massey et Scott, 2006; Kaukinen, Meyer et Akers, 2013).

L'impact du réseau social

Un grand nombre d'auteurs affirment que le réseau social est la première source de soutien à laquelle recourt une femme en difficulté (Ansara et Hindin, 2010; Barrett et St. Pierre, 2011; Bourque *et coll.*, 2009; Du Mont, Forte, Cohen, Hyman, et Romans, 2005; Katerndahl, Burge, Ferrer,

Becho, et Wood, 2013; Lucea *et coll.*, 2013; Macy *et coll.*, 2005; Moe, 2007; Rinfret-Raynor *et coll.*, 1997; Simmons *et coll.*, 2011; Swan et Sullivan, 2009). Le réseau social peut fournir diverses formes de soutien que Simmons *et coll.* (2011) divisent en trois catégories : un soutien émotionnel (conseils, confidences, encouragements) ; un soutien matériel et pratique (aide financière, transport, garde des enfants) ; un soutien visant la protection, lorsque la situation devient extrême ou urgente (voir aussi Prosman *et coll.*, 2014; Swan et Sullivan, 2009). L'entourage peut également aider la victime à prendre conscience de la gravité de la situation et à y faire face pour s'en sortir (Beaulaurier *et coll.*, 2007; Prosman *et coll.*, 2014).

Plus la violence s'intensifie, ou la fréquence des incidents s'accroît, moins la réponse du réseau social se révèle adéquate pour aider la victime (Rinfret-Raynor *et coll.*, 1997). Moe (2007) met en lumière cette efficacité limitée du réseau social et Simmons *et coll.* (2011), dans le même esprit, soulignent que même si les membres de l'entourage procurent une certaine forme d'aide et de soutien, ils restent mal outillés pour protéger efficacement la victime et l'aider à se reconstruire. Au-delà d'un certain seuil de violence – qu'elles apprécient de façon subjective selon leur capacité de tolérance – les victimes, ne se contentant plus du seul soutien de leur entourage, en viendraient à se tourner vers des ressources formelles d'aide (Fugate *et coll.*, 2005; Moe, 2007).

Goodman *et coll.* (2005) rapportent qu'un bon réseau procure habituellement aux victimes un bon soutien, lequel facilite sensiblement l'accès à des ressources formelles d'aide aux victimes, ce qui, par conséquent, se traduit par une plus grande probabilité que les victimes coopèrent dans les actions intentées envers le conjoint violent – de quelque nature qu'elles soient (voir aussi Beaulaurier *et coll.*, 2007). Katerndahl *et coll.* (2013) relèvent que les victimes de violence conjugale entourées d'un bon réseau social tendent moins à s'autoblâmer pour leur situation, ont une meilleure évaluation du risque et de leur sécurité, sont en meilleure santé physique et mentale, et ont une meilleure qualité de vie, augmentant ainsi significativement la probabilité de se sortir de la relation violente.

Toutefois, nombre de victimes disposent d'un réseau social pauvre et ne trouvent ni soutien ni assistance dans leur entourage (Beaulaurier *et coll.*, 2007). Cette situation est très souvent le produit des stratégies d'isolement auxquelles recourt le conjoint violent pour s'assurer la dépendance de la victime, et ainsi asseoir son emprise sur elle (Beaulaurier *et coll.*, 2007; Katerndahl *et coll.*, 2013).

Pour Hollenshead *et coll.* (2006), en plus de l'isolement social, la réponse inadéquate ou inefficace du réseau social contribue à maintenir la victime dans la situation de violence. En effet, les réactions négatives ou mixtes de la

part du réseau sont fréquentes, soutiennent les auteurs. Outre l'incompréhension manifestée face à la situation, ces réactions négatives incluent d'éviter la victime ou d'éviter de parler de la violence, de minimiser la violence, de blâmer la victime, ou d'exprimer de la frustration lorsque la victime ne suit pas les conseils qui lui ont été donnés antérieurement ou retourne avec le conjoint violent (Lutenbacher *et coll.*, 2003; Moe, 2007). Il arrive souvent que les membres du réseau social se désinvestissent du problème et délaissent la victime (Moe, 2007). La peur d'être jugées, rejetées, de ne pas être prises au sérieux, ou que l'on se détourne d'elles rebutteraient d'ailleurs, en premier lieu, plusieurs victimes elles-mêmes de se tourner vers leur réseau (Kabile, 2012; Lutenbacher *et coll.*, 2003; Prosman *et coll.*, 2014; Rinfret-Raynor *et coll.*, 1997). Résulte de ces schèmes de pensées négatifs une détresse émotionnelle intensifiée, vécue comme une souffrance supplémentaire (Kabile, 2012; Rinfret-Raynor *et coll.*, 1997).

Ainsi, il apparaît que le réseau informel peut être une source tant de soutien que de blâme pour la victime. D'une autre façon, Macy *et coll.* (2005) montrent qu'un mauvais soutien social peut paradoxalement avoir un effet positif en ce sens que cela peut pousser les femmes à chercher d'autres sources d'aide, et ainsi à s'orienter vers des ressources formelles qu'elles considéreront comme plus efficaces et appropriées.

Les ressources informelles restent néanmoins les formes d'aide les plus utilisées – à la place ou parallèlement à l'aide formelle. Simmons *et coll.* (2011) ainsi que Kaukinen *et coll.* (2013) expliquent ce phénomène par la difficulté d'accéder à l'aide formelle, malgré les progrès réalisés au cours des dernières années pour augmenter l'accessibilité des ressources.

La sévérité de la violence : un facteur prépondérant dans la recherche d'aide

La sévérité de la violence est systématiquement identifiée comme un facteur prépondérant dans le processus de recherche d'aide des victimes de violence conjugale. Selon Rinfret-Raynor *et coll.* (1997), l'accumulation d'incidents de violence ou les situations de crise agissent comme de puissants tournants² (*turning points*) qui motivent les femmes à fuir le danger. Les probabilités de dévoiler la violence à une source formelle d'aide augmentent lorsque l'intensité, la fréquence et la gravité des incidents augmentent elles aussi (Ansara et Hindin, 2010; Hien et Rugglass, 2009; Hollenshead *et coll.*, 2006; Macy *et coll.*,

² Voir la Fiche synthèse Méthodologie *La théorie des parcours de vie et la recherche en violence conjugale*, publiée en 2015. <http://www.trajetvi.ca/publication/fiche-synthese-methodologie-la-theorie-du-parcours-de-vie-et-la-violence-conjugale>

2005). Pour Peckover (2003) et pour Ansara et Hindin (2010), la recherche d'aide formelle survient lorsque tous les autres moyens d'échapper à la violence ont été explorés, et que l'escalade de la violence est telle que cela devient nécessaire aux yeux de la victime.

Vatnar et Bjørkly (2009) ajoutent que le danger de mort est un fort déclencheur de la recherche d'aide. Appuyés par Barrett et St. Pierre (2011), Randell *et coll.* (2012), Lucea *et coll.* (2013), ils affirment que craindre pour sa vie, ou pour celle d'un tiers – enfants ou membre de la famille – augmente substantiellement la probabilité de faire appel à des sources d'aide formelle. Hollenshead *et coll.* (2006), avant eux, émettaient cette même hypothèse, mais la nuancait en montrant que l'escalade de la violence peut, à l'inverse, agir comme un piège.

Différents travaux ont montré que l'augmentation de la violence se fait ordinairement progressivement dans le temps, selon un cycle insidieux et graduel, appelé « cycle de la violence conjugale »³. L'amorce de la recherche d'aide s'en trouve d'autant retardée. Or, plus la victime tarde à chercher de l'aide, plus elle s'expose au risque de victimisation et, par extension, au risque de s'isoler et de s'enfermer durablement dans la violence, supprimant ainsi ses chances d'agir pour s'en sortir (Simmons *et coll.*, 2011). Un cercle vicieux tendrait ainsi à s'instaurer dans lequel le sentiment d'impuissance alimente la réticence à chercher de l'aide (Hollenshead *et coll.*, 2006).

Pour Meyer (2011), la perception du risque par les victimes a une grande influence sur leur prise de décision. Fugate *et coll.* (2005) estiment qu'elles parviennent généralement à bien évaluer la gravité de la situation et à agir en conséquence, bien qu'elles tendent à sous-estimer les conséquences à long terme (Vatnar et Bjørkly, 2009).

Les obstacles à la recherche d'aide

La grande majorité des victimes ne fait pas appel aux ressources et services formels d'aide (Du Mont *et coll.*, 2005; Johnson et Zlotnick, 2007; Simmons *et coll.*, 2011). Pour Simmons *et coll.* (2011), les femmes qui ne recherchent pas d'aide ont des raisons de ne pas le faire et nombre d'auteurs identifient une multitude de barrières, appuyant cette assertion. Selon Rinfret-Raynor *et coll.* (1997), les femmes victimes ne peuvent pas « simplement » prendre la décision de partir et le faire ; de nombreux obstacles émergent en contrepartie des motivations qui les poussent à quitter le partenaire violent et entravent de fait l'issue de la situation violente. Ces barrières sont regroupées dans trois catégories : internes/personnelles ; environnementales ; sociales et systémiques.

Des barrières internes/personnelles

Les barrières internes ou personnelles proviennent de la victime elle-même et recouvrent souvent une dimension psychologique.

- Des distorsions cognitives

La littérature indique que les stratégies utilisées par le conjoint violent ont une forte incidence psychologique sur la victime. Celle-ci tend à éprouver des émotions négatives, de la confusion, et toutes sortes de sentiments paradoxaux qui provoquent un certain affaiblissement psychologique. Ainsi, comme le soulignent plusieurs auteurs, un certain nombre de profils de distorsions cognitives émergent.

Lutenbacher *et coll.* (2003) et Kabile (2012) constatent chez certaines femmes un déni flagrant de la violence qu'elles subissent. Kabile (2012) rapporte de ses entretiens avec des femmes victimes que la plupart d'entre elles ne sont pas « conscientes d'être dans la violence » (2012 : 177) et ne reconnaissent pas leur statut de victime (voir aussi Prosman *et coll.*, 2014). Plusieurs raisons sont énoncées en guise de justification. Beaucoup pensent qu'il n'y a victimisation que lorsqu'il y a violence physique. D'autres jugent l'incident violent trop « mineur » ou pas « assez sérieux » pour justifier une quelconque intervention (Du Mont *et coll.*, 2005; Fugate *et coll.*, 2005).

Pour d'autres femmes, se considérer victime de violence conjugale, c'est admettre l'échec de la relation (Kabile, 2012; Rinfret-Raynor *et coll.*, 1997). Nombre de femmes rapportent, dans diverses études, éprouver de la honte et de l'embarras, qui les poussent à garder le secret et à vouloir se débrouiller seules, ou encore de la culpabilité vis-à-vis leur situation (Fugate *et coll.*, 2005; Grauwiler, 2008; Kabile, 2012; Lutenbacher *et coll.*, 2003; Moe, 2007; Prosman *et coll.*, 2014; Simmons *et coll.*, 2011; Rinfret-Raynor *et coll.*, 1997). Les victimes tendent à se blâmer et à se considérer responsables de la situation, qu'elles vivent comme un échec personnel (Poupart, 2012; Prosman *et coll.*, 2014; Rinfret-Raynor *et coll.*, 1997). Ces schèmes de pensées conduisent à une sévère baisse de l'estime de soi et au développement d'une image de soi déformée, à des traumatismes, un sentiment de vulnérabilité, de perte de pouvoir, d'impuissance (Kabile, 2012; Lutenbacher *et coll.*, 2003; Macy *et coll.*, 2005; Poupart, 2012; Prosman *et coll.*, 2014).

Ces cognitions spécifiques sont le plus souvent la résultante des multiples stratégies de dénigrement et de dévalorisation que l'agresseur fait subir à sa victime dans le but d'assurer son contrôle. La victime, en retour, tend à intérioriser cette perception négative d'elle-même, la piégeant toujours plus dans la relation violente. L'isolement qui en

³ Voir Walker, 1979, auteure de cette théorie du cycle de la violence.

résulte se traduit par de la résignation, un manque de motivation et une vision diminuée de soi-même (Kabile, 2012; Lutenbacher *et coll.*, 2003; Poupart, 2012).

- L'ambivalence des sentiments et des comportements

La nature de la relation qui lie la victime à son agresseur est de l'ordre de l'affectif. Ce lien rend la situation d'autant plus délicate qu'elle se traduit par un attachement significatif (Anderson, Gillig, Sitaker, McCloskey, Malloy, et Grigsby, 2003), voire par une dépendance affective (Kabile, 2012). En conséquence, bien des femmes éprouveraient de la difficulté à quitter la relation violente ou ne voudraient pas interrompre la relation (Fugate *et coll.*, 2005; Grauwiler, 2008). Certaines, dans ce cas, refusent l'aide ou abandonnent les recherches (Rinfret-Raynor *et coll.*, 1997). Ces femmes présentent une certaine ambivalence dans leur comportement : l'amour, l'envie de croire au changement, l'empathie, etc. sont autant de sentiments qui les poussent à minimiser les méfaits et la gravité de la violence (Poupart, 2012) ; à protéger le partenaire et à préserver la relation (Fugate *et coll.*, 2005; Kabile, 2012) ; et à rester dans la situation violente (Anderson *et coll.*, 2003; Fugate *et coll.*, 2005; Kabile, 2012; Moe, 2007).

De nouveau, les mécanismes de manipulation, d'une part, et de culpabilisation, d'autre part, exercés par le conjoint qui promet de changer, s'excuse, ou use de multiples justifications pour se déresponsabiliser (Anderson *et coll.*, 2003; Kabile, 2012) alimentent et entretiennent ces émotions. Les victimes, de leur côté, culpabilisent, endossent la responsabilité, pardonnent et, selon Kabile (2012), se convainquent que la violence est l'expression pervertie de l'amour que leur porte le conjoint.

Parallèlement, Kabile (2012) souligne que les femmes qu'elle a rencontrées se positionnent souvent comme actrices de leur vie. Selon elles, supporter la violence ne revient pas à l'accepter, et encore moins à la subir. Elles recourent plutôt à une forme de résistance passive et silencieuse, qui leur procure une impression de contrôle/de force sur la situation, contrebalançant ainsi le sentiment d'impuissance face à la violence.

- La peur

L'amour pour le conjoint violent et l'ambivalence des sentiments qui en découle se conjuguent à la peur que la victime ressent face à son agresseur. Selon Rinfret-Raynor *et coll.* (1997) et Fugate *et coll.* (2005), la peur des représailles peut agir comme une barrière redoutable à la recherche d'aide.

Lutenbacher *et coll.* (2003) révèlent que les symptômes de stress et d'anxiété s'intensifient significativement après que la femme a quitté la relation violente. Parallèlement,

Statistique Canada (2015) montre que mettre un terme à la relation ne protège pas nécessairement des épisodes de violence. Dans certains cas, la violence est encore plus susceptible de survenir au moment de la rupture, et les risques d'être victimisée, voire d'être tuée, augmentent substantiellement à ce moment. La victime vit alors dans une crainte permanente pour sa sécurité personnelle, et celle d'éventuelles tierces personnes – des enfants par exemple – dont elle peut avoir la responsabilité (Hien et Ruglass, 2009). Elle tend alors à développer une hypervigilance et d'autres troubles de santé mentale et symptômes de stress post-traumatique (Anderson *et coll.*, 2003; Lutenbacher *et coll.*, 2003).

Des barrières environnementales

- L'isolement social

Différents auteurs soutiennent que la prise de contrôle de l'agresseur sur sa victime vise l'isolement total de celle-ci de manière à réduire, voire bloquer, l'accès à toute forme d'assistance ou de soutien social (Beaulaurier *et coll.*, 2007; Hollenshead *et coll.*, 2006; Kabile, 2012). La perte de confiance en soi qu'endure la victime à mesure qu'elle s'enfonce dans le cycle de la violence conjugale a un impact négatif considérable sur ses capacités et habiletés personnelles à nouer ou maintenir des liens sociaux (Kabile, 2012; Lutenbacher *et coll.*, 2003; Prosman *et coll.*, 2014; Rinfret-Raynor *et coll.*, 1997).

Les victimes éprouvent, pour la grande majorité, le sentiment que personne ne peut les aider à se sortir de leur situation et que toute aide sera inévitablement inefficace (Du Mont *et coll.*, 2005; Fugate *et coll.*, 2005; Grauwiler, 2008; Prosman *et coll.*, 2014). Un tel raisonnement tend à les décourager de rechercher de l'aide (Grauwiler, 2008; Kabile, 2012; Rinfret-Raynor *et coll.*, 1997). La recherche d'aide semble demander beaucoup d'efforts et de persévérance que les victimes ne sont pas toujours prêtes ou capables de fournir pour une issue aussi incertaine quant à leur situation (Grauwiler, 2008). De surcroît, dans le rapport aux différentes ressources formelles d'aide, Kabile (2012) constate que les femmes ont peur que leurs démarches aggravent la situation sans leur assurer une réelle protection. Le climat d'insécurité permanent dans lequel elles vivent entrave leur capacité à recourir à un quelconque service d'aide.

Bien que l'isolement social soit en grande partie imputable à l'agresseur, il n'en est pas moins vrai que, par ces mécanismes réflexifs néfastes, la victime adopte des comportements qui lui sont préjudiciables et participe à son propre isolement (Kabile, 2012).

- La dépendance économique

Plusieurs auteurs affirment que le revenu et le degré d'indépendance économique sont des facteurs primordiaux dans la recherche de ressources d'aide (Simmons *et coll.*, 2011; Vatnar et Bjørkly, 2009). Pour Bourque *et coll.* (2009) et Barrett et St. Pierre (2011), le recours aux ressources formelles dépendrait en grande partie des ressources financières et matérielles – revenu, emploi, logement, assurance maladie, etc. – dont dispose la victime, et les femmes indépendantes économiquement de leur conjoint seraient plus susceptibles de dévoiler la violence, car elles disposent de plus d'options pour garantir leur sécurité, et celle de leurs enfants le cas échéant (voir aussi Goodman *et coll.*, 2005; Johnson et Zlotnick, 2007; Kaukinen *et coll.*, 2013). À l'inverse, la précarité financière constitue un obstacle compromettant la recherche d'aide.

Or la prise de contrôle assurant la dépendance économique et matérielle de la victime constituerait un des outils privilégiés de domination du partenaire violent, lui permettant de réduire la probabilité que la victime lui échappe (Anderson *et coll.*, 2003; Hien et Ruglass, 2009; Kabile, 2012; Lucea *et coll.*, 2013). La dépendance économique est occasionnée – et aggravée – par une faible éducation (Hien et Ruglass, 2009) et une mauvaise insertion professionnelle sur le marché du travail (Hien et Ruglass, 2009; Kabile, 2012). Barrett et St. Pierre (2011) soulignent que les femmes avec moins de revenus utilisent moins de ressources. Les perspectives d'avenir alternatives à la situation violente sont peu engageantes pour qui n'a pas les moyens de subvenir à ses besoins les plus fondamentaux (Anderson *et coll.*, 2003; Grauwiler, 2008; Hien et Ruglass, 2009; Moe, 2007).

Kabile (2012) remarque l'importance accrue du besoin de sécurité des femmes qui subissent de la violence. Or cette sécurité passe bien souvent par des avantages de nature matérielle, que le conjoint – même violent – est à même de leur fournir. Fugate *et coll.* (2005), et Grauwiler (2008) relèvent que les femmes évoquent souvent la peur de perdre le confort matériel du foyer. Quitter le conjoint peut provoquer des pertes importantes : d'un foyer, d'un emploi, d'un entourage dont le soutien est parfois primordial, et engendrer la dépendance à un système de services sociaux peu performant ou adéquat. (Fugate *et coll.*, 2005; Grauwiler, 2008). Des femmes se trouveraient même confrontées à l'itinérance après avoir quitté la relation violente (Anderson *et coll.*, 2003; Grauwiler, 2008). Précisons que les victimes qui quittent le foyer violent ne se retrouvent pas – nécessairement – à la rue, forme « classique » de l'itinérance. Elles feraient face à une forme moins visible de l'itinérance impliquant qu'elles recourent plutôt à des logements alternatifs : maisons d'hébergement, domiciles des membres de la famille, des amis, etc. (La rue des femmes, 2010).

- Manque d'informations et de connaissances

Les victimes sont inhibées dans leur recherche d'aide par un certain nombre de préjugés. Comme nous l'avons évoqué plus avant, beaucoup de femmes ont de la difficulté à reconnaître leur statut de victime. Le lieu commun le plus répandu est de croire qu'il n'y a pas de raison valide de réclamer de l'aide s'il n'y a pas de preuves physiques de l'agression (Beaulaurier *et coll.*, 2007). Les conséquences de la violence n'étant pas visibles, nombreuses sont celles qui pensent ne pas pouvoir prétendre à recevoir de l'aide (Fugate *et coll.*, 2005). D'autres sont persuadées qu'aucune aide ne peut les sortir définitivement de leur situation ou ne peut leur assurer une réelle sécurité face au partenaire violent (Simmons *et coll.*, 2011).

Ce manque de connaissances concernant la problématique de la violence conjugale se conjugue à une méconnaissance des ressources d'aide spécifiques disponibles. Selon plusieurs auteurs, la majorité des victimes ne savent pas où chercher de l'aide (Beaulaurier *et coll.*, 2007; Du Mont *et coll.*, 2005; Fugate *et coll.*, 2005; Kabile, 2012; Lutenbacher *et coll.*, 2003).

- Les barrières d'ordre pratique

Des barrières d'ordre « pratique » altèrent le processus de prise de décision des femmes victimes. Lutenbacher *et coll.* (2003) et Fugate *et coll.* (2005) relèvent la mobilité réduite – due au manque de transport ou à la garde des enfants qui peut être un handicap ; l'accès réduit à des moyens de communication – téléphone, ordinateur. Du Mont *et coll.* (2005), pour leur part, évoquent les coûts – tant financiers, qu'associés au temps passé à chercher la « bonne » ressource.

Des barrières sociales et systémiques

- La socialisation et les croyances

Plusieurs auteurs identifient les systèmes de valeurs et de croyances intériorisés lors de la socialisation comme des barrières significatives à la recherche d'aide. Pour Anderson *et coll.* (2003), les individus sont encore fortement influencés par une socialisation traditionnelle genrée, héritée d'une société patriarcale. Les femmes victimes ont généralement intériorisé des représentations inégalitaires, résignées ou fatalistes des rapports de sexe et de la vie conjugale, et certaines, comme vu précédemment, sont persuadées que l'échec de la relation leur est imputable (Anderson *et coll.*, 2003; Kabile, 2012).

La reproduction intergénérationnelle de schèmes de violence alimente l'idée selon laquelle la violence serait l'expression « normale » des relations interpersonnelles (Lucea *et coll.*, 2013). Cette normalisation/minimisation de la violence est accentuée lorsque les familles et

l'entourage encouragent les femmes à rester dans la relation et à pardonner au conjoint violent (Moe, 2007).

Les facteurs socioculturels de genre, ou propres à certaines communautés et cultures rendraient d'autant plus difficile la recherche d'aide (Hien et Ruglass, 2009)⁴.

Barrett et St. Pierre (2011), Beaulaurier *et coll.* (2007) et Simmons *et coll.* (2011) soulignent que les croyances religieuses et spirituelles exercent les mêmes mécanismes de pression et de culpabilisation que la socialisation genrée. La religion – catholique notamment – met essentiellement l'accent sur l'importance du mariage, de l'engagement, et des valeurs et rôles traditionnels rattachés à la famille (Barrett et St. Pierre, 2011; Beaulaurier *et coll.*, 2007). L'aide du clergé, de manière générale, se traduirait surtout par des encouragements à préserver la relation (Beaulaurier *et coll.*, 2007).

• Les barrières institutionnelles

Au Québec, une étude révèle que, dans l'ensemble, les femmes victimes de violence conjugale ont apprécié les services reçus auprès des différentes ressources – maisons d'hébergement, CLSC, DPJ. L'appréciation du système judiciaire est pour sa part plus mitigée (Rinfret-Raynor, Dubé, Damant, Léveillé, Drouin, Lindsay, et Rondeau, 2006). De nombreuses barrières à la recherche d'aide relevées par les auteurs proviennent des institutions et sont d'ordre systémique. L'efficacité relative du système judiciaire – police et tribunaux – à apporter une réponse adéquate et à assurer la protection des victimes, l'efficacité relative des ordonnances judiciaires, la durée et la complexité des procédures, les coûts financiers et de temps qu'elles engendrent, etc., sont autant de facteurs qui alimentent le manque de confiance des victimes dans le système de justice et les découragent d'y recourir (Beaulaurier *et coll.*, 2007; Fugate *et coll.*, 2005; Hien et Ruglass, 2009; Kabile, 2012; Moe, 2007). L'échec des procédures judiciaires augmente considérablement le risque de revictimisation, et les victimes affirment vivre dans la peur des représailles toute la durée des procédures (Fugate *et coll.*, 2005; Hien et Ruglass, 2009; Hollenshead *et coll.*, 2006). Elles ont le sentiment que leur sécurité ou leur situation économique ne sont pas prises en compte. Leur coopération s'en trouve substantiellement restreinte.

Des ressentiments sont également dirigés vers le corps policier. Le manque d'empathie pour leur situation et l'absence fréquente de professionnalisme du corps policier sont vécus par les victimes comme une seconde victimisation qui les fait douter de la capacité des forces de l'ordre à intervenir efficacement (Grauwiler, 2008; Kabile, 2012; Lutenbacher *et coll.*, 2003). Les femmes victimes de vio-

lence conjugale les plus satisfaites de leur expérience à la cour sont celles qui ont été suivies durant les démarches par des professionnels experts et qui, de fait, étaient mieux outillées tant au plan émotionnel que social, et mieux informées sur le phénomène de la violence conjugale que celles qui rapportent ne pas avoir apprécié leur confrontation au système de justice (Rinfret-Raynor *et coll.*, 2006).

Les victimes font preuve de tout autant de méfiance vis-à-vis du corps médical. L'impression la plus forte qui se dégage des différents témoignages des femmes est un sentiment résigné d'inutilité des médecins concernant leur situation (Lutenbacher *et coll.*, 2003). Par ailleurs, des peurs inhibitrices empêchent les victimes de parler d'elles-mêmes. Le manque d'intimité et de confidentialité des lieux de consultation, l'embarras, la honte, et diverses autres inquiétudes empêchent l'établissement d'une quelconque relation de confiance et de confidences propice au dévoilement de la situation de violence conjugale auprès des médecins (Fugate *et coll.*, 2005) et constituent encore ici des barrières solides à la recherche d'aide.

Les professionnels des ressources les plus accessibles – police et corps médical – paraissent de leur côté très mal informés sur les caractéristiques du phénomène de la violence conjugale, et sur les ressources d'aide spécifique disponibles (Beaulaurier *et coll.*, 2007; Fugate *et coll.*, 2005; Lucea *et coll.*, 2013; Peckover, 2003). Ils se trouvent ainsi mal placés pour aiguiller les victimes vers les bonnes ressources. Cette méconnaissance générale serait, selon Beaulaurier *et coll.* (2007), le résultat d'un système peu coordonné.

Les intervenants en maison d'hébergement parviennent mieux à répondre au besoin d'information. Leur expertise en matière de violence conjugale leur permet d'intervenir efficacement auprès des victimes, qui se sentent comprises et soutenues. Elles rapportent d'ailleurs, pour la grande majorité, retirer de nombreux bénéfices du suivi professionnel tels une plus grande estime d'elles-mêmes, une meilleure confiance en soi, de l'initiative personnelle, un réseau social reconstruit, etc. L'accompagnement des intervenants leur aurait essentiellement permis de donner un sens à leur souffrance (Rinfret-Raynor *et coll.*, 2006).

Conclusion

La présente recension de la littérature sur la recherche d'aide a permis de répertorier un grand nombre de stratégies auxquelles ont recours les femmes victimes pour se sortir de leur situation et mettre fin à la violence. Elles sont actives dans leur recherche d'aide et agissent selon les moyens plus ou moins variés dont elles disposent. Nombre de facteurs – tant individuels qu'institutionnels ou structurels – affectent les décisions de ces femmes, orien-

⁴ Une fiche synthèse est en préparation sur la recherche d'aide en contextes de vulnérabilité.

tent leurs actions et complexifient le processus de la recherche d'aide.

Les enjeux soulevés soulignent l'étendue des progrès qu'il reste à accomplir. Les efforts pour sensibiliser le public, mais aussi les ressources d'aide qui ne sont pas spécialisées en violence conjugale, quant aux tenants et aboutissants de la problématique de la violence conjugale doivent se poursuivre. Il est également nécessaire de travailler à améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la coordination des services d'aide. Finalement, il faudrait faciliter certains processus et améliorer l'efficacité et la rapidité des mesures prises, notamment au sein du processus judiciaire. Ces pistes de réflexion devraient contribuer à améliorer sensiblement la recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale.

En terminant, notons que les facteurs d'influence et les barrières à la recherche d'aide qu'a fait ressortir la recension des écrits concernent, globalement, l'ensemble des situations de violence conjugale. Mais dans certains contextes de vulnérabilité, d'autres facteurs plus spécifiques complexifient la recherche d'aide.

Références

Anderson M. A., Gillig P. M., Sitaker M., McCloskey K., Malloy K., et Grigsby N., (2003), « "Why doesn't she just leave ?" : A descriptive study of victim reported impediments to her safety », *Journal of family violence*, 18(3), 151-155.

Ansara D. L., et Hindin M. J., (2010), « Formal and informal help-seeking associated with women's and men's experiences of intimate partner violence in Canada », *Social science et medicine*, 70(7), 1011-1018.

Barrett B. J., et St. Pierre M., (2011), « Variations in women's help seeking in response to intimate partner violence : Findings from a Canadian population-based study », *Violence against women*, 17(1), 47-70.

Beaulaurier R. L., Seff L. R., Newman F. L., et Dunlop B., (2007), « External barriers to help seeking for older women who experience intimate partner violence », *Journal of Family Violence*, 22(8), 747-755.

Bilodeau A., (1987), *La violence conjugale : recherche d'aide des femmes*, ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec : Les Publications du Québec.

Bourque P., Jaccoud M., et Gabriel E., (2009), « Stratégies adoptées par les femmes autochtones dans un contexte de violence familiale au Québec », *Criminologie*, 42(2), 173-194.

Burke J. G., Denison J. A., Gielen A. C., McDonnell K. A., et O'Campo P., (2004), « Ending intimate partner violence : An application of the transtheoretical model », *American journal of health behavior*, 28(2), 122-133.

Cornally N., et McCarthy G., (2011), « Help-seeking behaviour : À concept analysis », *International journal of nursing practice*, 17(3), 280-288.

Du Mont, J., Forte T., Cohen M. M., Hyman I., et Romans S., (2005), « Changing help-seeking rates for intimate partner violence in Canada », *Women et health*, 41(1), 1-19.

Fugate M., Landis L., Riordan K., Naureckas S., et Engel B., (2005), « Barriers to domestic violence help seeking implications for intervention », *Violence against women*, 11(3), 290-310.

Goodman L., Dutton M. A., Vankos N., et Weinfurt K., (2005), « Women's resources and use of strategies as risk and protective factors for reabuse over time », *Violence Against Women*, 11(3), 311-336.

Grauwiler P., (2008), « Voices of women : Perspectives on decision-making and the management of partner violence », *Children and Youth Services Review*, 30(3), 311-322.

Hien D., et Ruglass L., (2009), « Interpersonal partner violence and women in the United States : An overview of prevalence rates, psychiatric correlates and consequences and barriers to help seeking », *International journal of law and psychiatry*, 32(1), 48-55.

Hollenshead J. H., Dai Y., Ragsdale M. K., Massey E., et Scott R., (2006), « Relationship between two types of help seeking behavior in domestic violence victims », *Journal of Family Violence*, 21(4), 271-279.

Johnson D. M., et Zlotnick C., (2007), « Utilization of mental health treatment and other services by battered women in shelters », *Psychiatric Services*, 58(12), 1595-1597.

Kabile J., (2012), « "Pourquoi ne partent-elles pas ?" : Les obstacles à la sortie de la situation de violence conjugale », *Pouvoirs dans la Caraïbe. Revue du CRPLC*, 17, 161-198.

Katerndahl D., Burge S., Ferrer R., Becho J., et Wood R., (2013), « Differences in social network structure and support among women in violent relationships », *Journal of interpersonal violence*, 28(9), 1948-1964.

Kaukinen C. E., Meyer S., et Akers C., (2013), « Status compatibility and help-seeking behaviors among female intimate partner violence victims », *Journal of interpersonal violence*, 28(3), 577-601.

La rue des Femmes, (2010), *La différenciation entre l'état d'itinérance féminine et masculine. Analyse différenciée selon le genre*, Montréal, 13p.

Lucea M. B., Stockman J. K., Mana-Ay M., Bertrand D., Callwood G. B., Coverston C. R., Campbell D. W., et Campbell, J. C., (2013), « Factors influencing resource use by African American and African Caribbean women disclosing intimate partner violence », *Journal of interpersonal violence*, 28(8), 1617-1641.

Lutenbacher M., Cohen A., Mitzel J., (2003), « Do we really help ? Perspectives of abused women », *Public Health Nursing*, 20(1), 56-64.

Macy R. J., Nurius P. S., Kernic M. A., et Holt V. L., (2005), « Battered women's profiles associated with service help-seeking efforts : Illuminating opportunities for intervention », *Social Work Research*, 29(3), 137-150.

Meyer S., (2011), « "Acting in the Children's Best Interest ?" : Examining Victims' Responses to Intimate Partner Violence », *Journal of child and family studies*, 20(4), 436-443.

Moe A. M., (2007), « Silenced Voices and Structured Survival Battered Women's Help Seeking », *Violence against women*, 13(7), 676-699.

Neighbors H. W., (1985), « Seeking professional help for personal problems : Black American's use of health and mental health services », *Community Mental Health Journal*, 21(3), 156-166.

Peckover S., (2003), « 'I could have just done with a little more help' : an analysis of women's help-seeking from health visitors in the context of domestic violence », *Health et social care in the community*, 11(3), 275-282.

Poupart L., (2012), « Côté Cour – Une expertise psychosociale en milieu judiciaire criminel », pp.93-115 ; dans Gauthier S., et Montminy L., (2012), *Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale*, PUQ, 290p.

Prosman G. J., Lo Fo Wong S. H., et Lagro-Janssen A. L., (2014), « Why abused women do not seek professional help : a qualitative study », *Scandinavian journal of caring sciences*, 28(1), 3-11.

Randell K. A., Bledsoe L. K., Shroff P. L., et Pierce M. C., (2012), « Mothers' motivations for intimate partner violence help-seeking », *Journal of Family Violence*, 27(1), 55-62.

Rinfret-Raynor M., Cantin S., et Fortin L., (1997), « Les stratégies de recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale : Le cas des femmes référées aux CLSC par les policiers », *Criminologie*, 30(2), 87-108.

Rinfret-Raynor M., Dubé M., Damant D., Léveillé S., Drouin C., Lindsay J. et Rondeau G., (2006), *Points de vue des femmes et des hommes sur les services utilisés en matière de violence conjugale*, fiche synthèse No4, CRI-VIFF, Québec.

Shannon L., Logan T. K., Cole J., et Medley K., (2006), « Help-seeking and coping strategies for intimate partner violence in rural and urban women », *Violence and victims*, 21(2), 167-181.

Shirom A., et Shperling Z., (1996), « Missile Stress, Help-Seeking Behavior, and Psychological Reaction to the Gulf War », *Journal of applied social psychology*, 26(7), 563-576.

Simmons C. A., Farrar M., Frazer K., et Thompson M. J., (2011), « From the voices of women : Facilitating survivor access to IPV services », *Violence against women*, 17(10), 1226-1243.

Statistique Canada, (2015), *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, 2013, *Juristat*, Composante du produit No 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Canada.

Swan S. C., et Sullivan T. P., (2009), « The resource utilization of women who use violence in intimate relationships », *Journal of Interpersonal Violence*, 24(6), 940-958

Vatnar S. K. B., et Bjørkly S., (2009), « Interactional aspects of intimate partner violence result in different help-seeking behaviors in a representative sample of women », *Journal of family violence*, 24(4), 231-241.

Walker, L. E. (1979). *The battered woman*. New York: Harper & Row.

Adélaïde Tanguy est candidate à la maîtrise en criminologie à l'Université de Montréal et membre étudiante de Trajetvi.

La collection des fiches synthèse est sous la direction de Marie-Marthe Cousineau, Lise Gervais et Sylvie Gravel.